

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-1/01

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : AUBERT André

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

OBJET : Aménagement 77 - rapport d'activité 2009

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale le rapport écrit des représentants du Département au conseil d'administration de la société d'économie mixte "Aménagement 77".

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

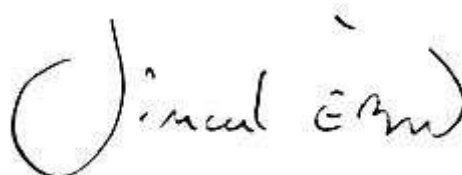
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de prendre acte de la communication du rapport, annexé à la présente délibération, présenté par les représentants du Département au conseil d'administration de la société "Aménagement 77" au titre de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ